

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 14 OCTOBRE 2008**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. ZIMMERMANN, MME DE PONCHEVILLE, M. Dominique VINCENT, MME RAUZY, M. VALMIER, MME CAZABONNE-DINIER, M. ASSERAY, MME THIBAudeau, M. QUANCARD, MME SOULAT, M. BLADOU, MME CALLUAUD, M. PASCAL, MME SALIN, M. VALLEIX, MME COSSECQ, M. PRIGENT, MME TRAORE, M. FARGEON, MME DESON, M. BARRIER, MME MACERON, M. LAMARQUE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusé avec procuration : M. PRIKHODKO (à MME ROCHARD)

Secrétaire : MME THIBAudeau

M. LE MAIRE s'excuse pour son retard mais il était à l'inauguration de la résidence Hyères ainsi que de l'espace social, de la crèche associative Trotte Menu et de l'agence de Gironde Habitat.

M. LE MAIRE fait remarquer que les places des conseillers ont été modifiées à la demande de certains élus, même si celle-ci était plutôt formulée sur le ton de l'information.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2008
- 2) Avis du Conseil Municipal sur le maintien du 6^{ème} Adjoint au Maire dans ses fonctions
- 3) Questions orales diverses

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2008

P 5

M. LE MAIRE fait part de deux modifications que souhaite apporter M. PRIKHODKO concernant le dossier N°5 (financement des Ecoles Privées sous contrat). En effet, il ne s'exprimait pas au nom de son groupe mais à titre personnel et il ne s'est pas abstenu mais a bien voté pour ce dossier.

DOSSIER N° 2 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN DU 6EME ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

M. LE MAIRE : « Je vais donc être suffisamment, je dirai, protocolaire pour lire ce rapport tout d'abord. »

Vu l'article L 2122-18 du C.G.C.T. prévoyant que « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ... »,

Le Maire ayant retiré ses délégations au 6^{ème} Adjoint par arrêté N° SG 2008-39 en date du 7 octobre 2008,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, article 143 prévoyant : « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions »,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du 6^{ème} Adjoint dans ses fonctions.

M. LE MAIRE : « Il est évident, mes chers collègues, que ceci appelle commentaires de ma part. Cette délibération est suffisamment grave, en termes de conséquences, pour justifier de ma part les explications nécessaires. En mars 2008, j'ai constitué et conduit une liste de rassemblement dans le prolongement de celle de 2001, réunissant des sensibilités politiques allant de la droite républicaine jusqu'au centre et, associant surtout, de nombreuses personnes issues de la société civile. Avec cette équipe, je proposais aux Bouscatais un programme d'actions et d'investissements, un programme nouveau et crédible au regard du bilan 2001-2008. La mise en place de ce programme a débuté aussitôt l'élection passée et l'équipe s'est attelée à la réalisation de ce dernier.

Ceci impliquait, pour le moins, loyauté et confiance en retour de la part de l'ensemble des élus majoritaires. Je suis au regret, je dirai même au très grand regret, malheureusement, de dire qu'aujourd'hui cette confiance est gravement, totalement et irrémédiablement perdue à l'égard de cinq membres de la majorité municipale se réclamant du groupe Bousc'Avenir.

C'est une perte de confiance grave parce que les paroles, véritables accusations, proférées le 5 mai en conseil municipal sont aussi violentes qu'elles sont fausses et aussi insidieuses qu'elles sont injustes. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une mise en cause publique de la probité et de l'intégrité du maire et de son honnêteté d'homme. Certes, les propos ne sont pas aussi directs mais toujours sournois en instillant le doute. Il ne s'agit pas de questions d'ailleurs, mais bien d'affirmations graves. Exemple, vous avez le compte-rendu, sinon sous les yeux en tout cas en mémoire, compte-rendu du conseil municipal du 5 mai 2008, dossier n° 4 - questions orales diverses -. MME DE PONCHEVILLE, vous affirmez dans ce procès-verbal : « que le marché de luminaires présente des anomalies qui nous inquiètent. La somme en cause, un écart de 80 000 €, est importante. Les anomalies constatées pourraient mettre la ville en difficulté ». Parlant d'anomalies et d'une somme de 80 000 €, vous insinuez pour le moins, et sciemment, une hypothèse de mauvaise gestion des deniers publics assortie d'une forte suspicion quant aux modalités de passation de ce marché. Même si vous vous en défendez, c'est tout de même ce que beaucoup d'auditeurs ont compris ce soir-là.

La vérité c'est que vous comparez la proposition de l'entreprise retenue avec la moins disante certes, mais dont l'enveloppe n'aurait même pas du être ouverte, car elle ne répondait pas au cahier des charges !

Je considère cette mise en cause comme gravissime, d'autant que trois lignes plus loin vous reprenez : « Le marché à procédures allégées pour dix candélabres est anormal » surenchérisant même ligne suivante : « La similitude des descriptifs de l'appel d'offres avec la réponse de la société LEFEBVRE laisse perplexe ».

Convenez vous-même que cette formule n'a qu'un but : semer le doute encore une fois sur l'intégrité du Maire puisque vous concluez : « Le morcellement du marché a favorisé de fait l'entreprise LEFEBVRE et a empêché toute autre offre, même deux fois moins chère, d'emporter le marché ».

Je ne reviens qu'un court instant sur votre affirmation : « La dénonciation d'un premier marché n'a jamais été soumis au vote du Conseil Municipal comme cela aurait dû se faire ». Je vous ai confirmé depuis votre erreur dans une telle affirmation, le Conseil municipal s'étant par ailleurs prononcé sur cette résiliation le 8 juillet dernier sans observation du contrôle de légalité. C'est d'ailleurs ce même service préfectoral qui, à ma demande, a analysé l'ensemble des pièces des différents marchés passés par la commune pour l'éclairage du centre ville. Dans un courrier de 3 pages daté du 25 juillet 2008, le Préfet conclut que cet examen « n'appelle pas d'observation au titre du contrôle de légalité ». Permettez-moi de rapprocher de tels propos de ceux que vous avez tenus dans la presse tout récemment : Sud-Ouest du 9 octobre, en parlant du Maire : « S'il était honnête il reconvoquerait des élections »... s'il était honnête...

C'est vraiment une manie ou une maladie chez vous que de vouloir à tout prix que le Maire ne soit pas honnête.

En termes de loyauté, l'attitude de M. Luc PASCAL est malheureusement dans le même registre, quand il affirme à la page suivante du compte-rendu : « L'ensemble des élus n'est aujourd'hui toujours pas respecté puisque le décompte des voix obtenu en séance a été modifié dans le compte-rendu sans qu'ils en soient avertis ce soir ».

A cet endroit, c'est tout simplement l'honnêteté d'homme du Maire qui est publiquement mise en cause. D'autant que quelques lignes plus bas quand M. JUNCA dit que « des Conseillers Municipaux de l'opposition auraient pu voir une modification des votes », vous lui répondez sans sourciller : « Il y a déjà une première »

Je vous ai déjà répondu et expliqué : L'utilisation de la procuration de M. ASSERAY a été retirée à sa demande expresse, ce que j'avais accepté, spontanément, précisant que j'en informerai le Conseil Municipal en début de séance.

Le contexte, que j'avais déjà qualifié d'électrique, de cette séance m'a fait omettre cette précision. Il n'y a jamais eu de ma part, on ne comprendrait vraiment pas pourquoi, je vous le répète, la demande émanait de M. ASSERAY lui-même, il n'y a donc jamais eu de ma part une volonté de dissimulation quelconque.

S'acharner à vouloir prétendre le contraire est une déloyauté de plus.

Ces accusations graves et inacceptables sur le fond, le sont encore plus sur la forme quand on distribue des documents à la sortie du Conseil et que ces documents sont mis en ligne sur le net la nuit-même.

- Je dis aussi que cette perte de confiance est totale, elle est totale puisque ce comportement n'a pas été le fait d'un jour, il était prémédité, vos interventions étaient écrites et préparées et il s'est renouvelé au fil des Conseils Municipaux successifs, avec une véritable surenchère dans les votes d'opposition, illustrant bien le désir de se démarquer complètement de l'équipe majoritaire.

Deux exemples :

Le 20 mai en Conseil Municipal, quand l'opposition naturelle et attendue, gauche plurielle, vote oui pour un fonds de concours demandé à la C.U.B., les 5 Bousc'avenir s'abstiennent, mais mieux encore sur un autre dossier d'avenant d'éclairage, la gauche s'abstient, Bousc'avenir vote contre.

Le climat délétère qui a régné cet été au Conseil Municipal ne peut être qu'entretenu par l'attitude provocatrice de Bruno ASSERAY le 8 juillet : « M. le Maire, nous vous avons signalé, moi-même et quelques élus, le 2 avril dans votre bureau, quelques anomalies concernant ce marché d'éclairage du centre-ville et on constate aujourd'hui que le flou sur ce dossier s'est complètement levé et que la situation est maintenant clarifiée ». Et voilà le meilleur : « Donc, nous ne voterons pas contre cette délibération ».

Ce type de conclusion est bien le fait d'un groupe d'opposition qui a l'habitude de voter contre et qui veut justifier un vote pour une fois différent.

- C'est enfin une perte de confiance irréversible.

J'ai pris en effet le temps de la réflexion des trois mois d'été pour découvrir au final un tract distribué dans toutes les boîtes aux lettres bouscataises vers la fin septembre, annoncé par conférence de presse, tract dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est partial et polémique, en passant beaucoup d'événements sous silence.

Il n'est en toute hypothèse pas le fait de colistiers loyaux qui voudraient vraiment rencontrer le Maire, il ne l'est pas dans le texte lui-même, il l'est encore moins dans la méthode utilisée pour « communiquer ».

Qui peut alors défendre qu'un tel comportement est loyal et appelle la confiance ?

Pour moi, cette perte de confiance est grave, totale et irréversible.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en préalable avant de vous demander, bien sûr, d'abord d'aller plus loin ; il y aura certainement des demandes de paroles, je n'en doute pas, mais je voulais vous donner le fond de ma pensée et vous dire à quel point j'estime que cette perte de confiance est effectivement irrémédiable et gravissime.»

MME DE PONCHEVILLE : «M. LE MAIRE, dans votre courrier du 5 juin et la semaine dernière dans la presse, vous avez reproché à notre groupe d'avoir exprimé, je cite et vous venez de le redire, « une opposition au Maire par des votes contradictoires à ceux de la majorité du conseil. » En clair, dans la vie démocratique du Bouscat, les élus n'ont pas le droit de voter en leur âme et conscience, c'est une curieuse conception de la liberté républicaine et de la gouvernance municipale. C'est d'ailleurs une curieuse conception du respect des électeurs puisque vous embarquez des nouvelles voix jusqu'aux élections et, après les élections, vous les jetez par-dessus bord. Vous n'avez pas supporté que nous posions, au début de notre mandat, des questions sur des pratiques qui nous étonnaient. Je vous l'ai dit, moi-même, en tête à tête, dans votre bureau, nous ne mettions en aucun cas votre probité personnelle en cause. Mais vous avez pris ces questions pour des attaques personnelles.. »

M. LE MAIRE «C'est temps de le dire.. »

MME DE PONCHEVILLE « et pour vous défendre, vous n'avez rien trouvé de mieux que le prétexte de la C.U.B. pour nous attaquer en nous accusant de trahison... »

M. LE MAIRE : « C'est une histoire passée... »

MME DE PONCHEVILLE : « Lors du dernier conseil municipal,... »

M. LE MAIRE : « et dépassée... »

MME DE PONCHEVILLE : « et tout à l'heure encore, vous avez évoqué le courrier de la Préfecture relatif à l'appel d'offres qui nous avait laissé perplexe ; ce courrier n'a pas été communiqué aux élus et vous savez, comme moi, qu'aujourd'hui, l'affaire est en cours d'instruction à la Cour Régionale des Comptes qui n'a pas encore rendu ses conclusions.... »

M. LE MAIRE : « Ça c'est faux... »

MME DE PONCHEVILLE : « Vous avez déclaré à la presse que nous aurions demandé en juin de surseoir à votre décision de retirer nos délégations... »

M. LE MAIRE : « J'ai la preuve, oui... »

MME DE PONCHEVILLE : « C'est totalement inexact. Le 3 juin au soir, vous nous avez menacés, Luc PASCAL et moi-même, en l'absence de rétractations publiques de notre part avant le lendemain midi, de faire partir les courriers de retrait des délégations que vous auriez préparés. Est-ce que vous espériez nous voir céder à votre ultimatum ? Evidemment, nous avons maintenu nos déclarations du 5 mai et nous continuons de vous mettre au défi de trouver des propos mensongers, injurieux ou insultants dans nos prises de paroles en conseil municipal ou dans nos écrits. Il n'en est pas de même dans les paroles qui sont rapportées dans les propos du conseil municipal, notamment celui de juillet. La séance du conseil municipal de ce jour n'est que trop cohérente avec ce que nous observons depuis 6 mois : la totale absence de débats au sein de l'équipe municipale comme dans votre équipe. Vous avez constamment refusé de rechercher les modalités de fonctionnement qui nous auraient permis, en nous appuyant sur nos différences et sur nos diversités d'approches, de travailler ensemble à la réalisation de notre projet municipal. Devant votre échec à fédérer différentes sensibilités autour d'un projet commun et votre total mépris du vote exprimé par les Bouscatais en mars, je refuse de participer à ce simulacre et je quitte la séance du conseil municipal. »

Les cinq membres du groupe Bousc'Avenir quittent la salle du conseil municipal.

M. LE MAIRE : « Alors vous aurez les réponses, ma chère collègue, les réponses à vos questions, sans vous c'est un peu dommage. Je vais quand même vous répondre. Je crois que la presse se fera l'écho de mes réponses, peu importe. Vous affirmez que vous n'avez pas demandé le temps de ces demandes de réflexion. J'ai votre mail sous les yeux - je vous parle comme si vous étiez là, je suis désolé car je ne m'attendais pas à votre départ, c'est un manque de courage à la fois de votre part, quelque part, tout de même l'affirmation d'une certaine reconnaissance. J'ai votre mail sous les yeux : « par ce courriel, nous vous proposons à nouveau de nous laisser le temps de nous concerter et de construire des propositions que nous pourrions vous présenter à partir du 16 juin 2008 ». J'ai ce courriel daté du 4 juin, ce n'est pas plus compliqué que cela. Concernant les voix dont parle MME DE PONCHEVILLE, je vais quand même lui répondre, et je m'adresse là à l'opposition attendue gauche plurielle, mais il y a tromperie de personnes ; ces voix sont là, cinq Bousc'Avenir sont élus, ils le sont depuis le 9 mars, ils le resteront pendant six années, je ne vois pas où est le problème de voix. S'ils sont inquiets quant au programme que nous avons convenu d'appliquer ensemble, il sera appliqué sans aucun problème. Qu'ils nous fassent confiance, nous avons passé sept années à appliquer un programme proposé en 2001 aux Bouscatais, nous passerons six années à appliquer un programme proposé aux Bouscatais en 2008, cela ne pose aucun problème. Ils seront même, je pense, là pour dire si nous devons oublier quelque chose, mais cela m'étonnerait beaucoup. Donc sur ces deux affirmations, MME DE PONCHEVILLE, je ne vois vraiment pas où sont les problèmes et je ne lui ai jamais demandé de se rétracter publiquement ; ce sont ses formules, c'est elle qui l'a dit, je ne lui ai jamais demandé. Je lui ai simplement dit : « Vous pourriez reformuler certaines affirmations parce que certaines sont fausses », et vous allez très vite le comprendre, « et d'autres sont agressives et auraient peut-être mérité d'être reformulées » ; un point c'est tout. Voilà ce qu'elle appelle, elle, de la rétractation. Bon, eh bien écoutez, si les mots ont un sens, je pense qu'elle est capable de comprendre elle-même. Voilà, je n'ai pas vu d'autres questions, enfin d'autres appels à ses questions, à moins que j'en ai oublié Monsieur le Premier Adjoint ? Si vous voulez préciser certaines choses. »

M. JUNCA : « Non, je crois que je ne vais pas revenir sur les faits, ils ont été, à mon avis, suffisamment, clairement, exposés et suffisamment commentés. Je voudrais regretter très profondément le départ de nos collègues de la liste Bousc'Avenir. Il ne me semble pas que la politique de la chaise vide soit le signe d'un groupe d'élus qui a vraiment la conscience tranquille. Et je pense que nos collègues devaient, ce soir, en présence de toutes les parties dans cette institution démocratique qu'est un conseil municipal, des réponses claires et justes, non seulement au conseil municipal mais à l'ensemble de la population bouscataise ; donc je regrette profondément cette attitude encore une fois qui ne me semble pas tout à fait conforme à la vision que j'ai de la démocratie. Deuxième remarque que, parmi le fatras de réponses de MME DE PONCHEVILLE, je voudrais m'élever et j'ose, mes chers collègues, le faire peut-être en votre nom à tous, sur un aspect qui m'a particulièrement choqué « la totale absence de débat dans votre propre équipe ». Et là, je prends à témoin l'ensemble des collègues qui, depuis la constitution de la liste, la campagne et depuis que nous fonctionnons, eh bien s'il est possible de qualifier la façon dont nous fonctionnons de « totale absence de débat », je crois que nous avons assisté à un scoop ou alors nous n'avons pas la même acception des termes de la langue française. Et puis, pour terminer, parce que je ne voudrais pas être très long, j'ai dit tout à l'heure que j'en avais un peu marre des rappels au compte-rendu, à la réponse du contrôle de légalité, à l'article du 5 juillet, au conseil du 5 mai je crois qu'il y a quand même quelque chose que l'on oublie : c'est la dimension humaine ; et moi, je voudrais m'exprimer, en mon nom propre ; je connais Patrick Bobet, depuis longtemps, j'ai eu l'occasion de travailler avec lui, les Bouscatais le connaissent, et quand on dit cela, l'ensemble des accusations qui sont proférées sont complètement stupides. Et ça c'est sûr que cela n'est pas acté par les faits mais je crois que la conviction et la dimension humaine, à un moment donné quand même, il faudrait un peu la rappeler. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci cher collègue de vos paroles à la fois réconfortantes, dont je ne doutais pas un instant, mais je pense que ce sont les Bouscatais qui m'intéressent avant toute chose. Y-a-t-il des demandes de prises de paroles ? »

M. Michel VINCENT : « Je ferai une observation, il me semble qu'il y a quelque chose de positif dans cette affaire, c'est le passage du Modem à l'opposition qui, de plus en plus au niveau national, prend conscience du caractère néfaste de la politique de l'UMP. Et je souhaite que cela soit les prémisses d'un rassemblement, d'une force arc en ciel souhaitée par Julien Dray ; et j'espère que, dans un avenir, on se retrouvera dans une position commune et surtout à long terme, par exemple 2012, enfin voilà. »

M. LE MAIRE : « Alors mon cher collègue, je ne voudrais pas qu'il y ait confusion de genre. Le maire du Bouscat n'est pas en guerre contre le Modem, il faut être quand même très très clair, je l'ai assez dit, répété, je ne peux pas vous laisser dire cela. Le maire du Bouscat n'est pas content du tout, n'est pas d'accord du tout avec un positionnement, un comportement d'élus qui sont d'abord un groupuscule, qui s'appelle Bousc'Avenir, qui se réclame du Modem. Quand on connaît le parcours politique de certaines personnes, il y aurait beaucoup de choses à dire. Je m'arrête là. Donc je suis désolé de ne pas pouvoir vous faire plaisir, mais le Modem n'a pas rallié le P.S., certainement pas. Deuxièmement, dans l'équipe municipale, elle n'est pas UMP cette équipe, ce n'est pas parce que le maire a un engagement militant de suppléant d'une élue député UMP, encarté lui-même, qu'il est un maire UMP. Je déteste cette expression, M. un tel P.S., UMP, maire de telle ville, cela me convient très bien mais M. un tel maire P.S. ou maire UMP, je trouve cela détestable. Je ne comprends pas, je ne vois pas comment on est maire UMP, maire PS, maire PC, je ne comprends pas. Il y a un individu qui a un engagement militant, très bien, et il est aussi et d'abord maire d'une ville, il s'en occupe du mieux qu'il peut et avec ce qu'on lui laisse faire. Troisième petit commentaire que je voulais vous faire : il y a évidemment ici des élus qui restent, qui sont et resteront Modem. Donc je suis désolé de vous faire un peu de peine mais ce n'est pas aussi rose que vous croyez, si j'ose m'exprimer ainsi. M. VINCENT, l'autre, avait un commentaire à faire aussi. »

M. Dominique VINCENT : « Oui M. LE MAIRE, mes chers collègues, un Vincent peut en cacher un autre mais j'aurai un tout autre discours. Je voudrais M. LE MAIRE, au nom de tous nos collègues de la majorité, vous rappeler que vous avez une véritable majorité à vos côtés, et quand je dis « vous », c'est à dire les Bouscataises et les Bouscatais. Ils nous ont élus sur un programme, vous avez une équipe à vos côtés pour mettre en place ce programme tout au long d'une mandature. Certes, la politique a des péripéties mais, et je sais de quoi je parle puisque moi-même étant dans l'opposition

au Conseil Général, on peut être dans l'opposition et travailler de façon objective dans l'intérêt général. Etre dans l'opposition n'est pas être négatif, destructeur, ça peut être constructif, mais faire semblant d'être dans une majorité en se conduisant en opposant ; non seulement c'est dégradant pour celles et ceux qui le pratiquent mais également, et surtout, dégradant pour la démocratie car les hommes et les femmes de cette ville ont voté en toute conscience, ont élu une majorité tirée par une personne, vous M. LE MAIRE. Je dois vous dire, vous redire, mais je sais pertinemment que vous en étiez totalement convaincu, vous avez une équipe autour de vous, une équipe majoritaire et nous sommes là pour travailler au nom des Bouscataises et des Bouscatais, continuons dans l'intérêt des Bouscataises et des Bouscatais. »

M. LE MAIRE : « Merci M. le Conseiller Général et Adjoint à la Jeunesse. M. LAMARQUE voulait parler je crois tout à l'heure, je lui donne la parole. »

M. LAMARQUE : « Oui très rapidement, c'était pour rebondir sur ce que disait tout à l'heure M. Michel VINCENT. Je voudrais quand même lui rappeler, même si je suis un peu plus jeune que lui, que nous sommes élus au service de tous les Bouscatais, que la politique municipale c'est un formidable engagement. Je ne souhaiterais plus qu'à l'avenir ce conseil municipal lui serve de tribune politique parce que la déclaration du Bouscat sur une force arc en ciel au niveau national, bon ici cela peut, peut-être, avoir un écho, mais cela ne sortira pas de cette salle. Je préférerais que l'on parle des Bouscatais, de ce qu'ils veulent, de ce qu'ils pensent, de leurs problèmes et qu'on agisse de manière la plus concrète et la plus générale dans ce sens. »

M. LE MAIRE : « Merci cher collègue. M. Michel VINCENT, je vous en prie et je m'autorise à faire un commentaire sur les voix. »

M. Michel VINCENT : « Je répondrai à M. LAMARQUE que tout est politique, on ne peut pas spécialement cantonner la vie municipale à part, dans un petit ghetto, séparée de la vie nationale. Donc la politique, cela va de l'échelon local à l'échelon national et le combat politique se situe à tous les niveaux. Donc je pense que ce que j'ai dit reste valable au niveau du Bouscat, comme au niveau national. »

M. LAMARQUE : « Nous vous remercions pour cette très belle déclaration. »

M. LE MAIRE : « Merci mes chers collègues. Avant que nous passions peut-être à ce vote qui sera fait à bulletin secret, à moins que vous souhaitiez le faire à main levée, mais je pense que la démocratie souhaitera que nous le fassions à bulletin secret, on vous posera la question : êtes-vous pour le maintien : oui ou non ou blanc. Je répète bien la question : êtes-vous pour le maintien de cet adjoint en fonction, je voudrais vous donner quelques chiffres, rapidement, puisque l'on a parlé de voix, et de voix qui se traduisent par des sièges au conseil municipal. Je vais vous donner des chiffres qui sont indiscutables et incontournables : Bousc'Avenir a 5 élus, dont acte, la gauche plurielle avec 35 % des voix a 6 élus. Une élection s'était produite un an avant l'élection municipale, il s'agissait des législatives. Nous étions M. ASSERAY et moi-même candidats suppléants de deux candidats en titre : Fayet / Asseray : 13,96 % - Bourragué / Bobet : 48,58 %. Je voulais juste vous rappeler ces chiffres, quand on les rapproche du nombre d'élus, 5 d'un côté, 6 de l'autre avec 35 % des voix, que l'on ne vienne pas me chatouiller avec l'histoire de voix, surtout pas. Voilà mes chers collègues, nous allons nous prononcer, peut-être pas, oui M. le Premier Adjoint. »

M. JUNCA : « Non juste un petit mot parce que la déclaration de M. Michel VINCENT me titille quand même. Bon vous semblez déjà déposer des vœux dans la corbeille de mariage du Modem et du PS, je vous rappelle... »

M. LE MAIRE : « Non, ce n'est pas le Modem. »

M. JUNCA : « Enfin, non mais au niveau national, on est au niveau national ; M. Michel VINCENT a appelé de ses vœux une union autour du mot de M. DRAY, autour d'un mouvement arc en ciel. Je vous signale qu'il y a un chantier encore, je vous rappelle quand même qu'au cours des dernières municipales, Marielle de SARNEZ, numéro 2 du Modem, a proposé ses votes à M. DELANOE et il les a refusés. Donc je crois qu'il y a un petit peu de travail, vous vous fixez 2012, je ne sais pas si vous n'allez pas un peu vite en besogne. »

M. Michel VINCENT : « Je vous signale aussi qu'il y a aussi des municipalités comme Dijon où le Modem fait partie de la municipalité de M. REBSAMEN, numéro 2 du PS. »

M. LE MAIRE : « Très bien mes chers collègues, nous n'allons pas transformer ce conseil en tribune politique nationale parce que cela n'est pas l'habitude de la maison, très loin s'en faut. Si vous le voulez bien nous allons passer au vote. Je vous propose de faire ce vote à bulletin secret, vous en êtes tous d'accord ou vous souhaitez..., je me tourne vers vous M. Michel VINCENT, MME ROCHARD, ou MME..., ce sera selon votre souhait. Vous le souhaitez, très bien, d'accord. Je crois que cela est la chose la plus élémentaire. On va vous distribuer des enveloppes, vous aurez trois bulletins oui, non et blanc. Mers chers collègues, je vous interroge, souhaitez-vous voter dans l'isoloir ou dans l'urne que l'appariteur nous passera devant. M. Michel VINCENT ?, vous me dites. M. ABRIOUX, pardon, vous aviez demandé la parole. »

M. ABRIOUX : « Je m'excuse, le problème, je viens de réfléchir, vous avez donné trois bulletins et il en faudrait quatre, une fois de plus ; c'est-à-dire un oui, un non, une abstention et un blanc, parce que blanc et abstention ce n'est pas pareil. »

M. LE MAIRE : « Abstention vous nous le dites, non, abstention vous n'allez pas voter ; quand on va appeler votre nom, vous dites que vous ne votez pas. »

M. ABRIOUX : « Ah non, c'est refus de vote M. LE MAIRE. »

M. LE MAIRE : « C'est une abstention. »

M. ABRIOUX : « C'est refus de vote. »

M. LE MAIRE : « Enveloppe vide, cela revient au même. »

M. JUNCA : « L'abstentionniste pour les élections ne se déplace pas. Donc si vous refusez de voter, vous êtes abstentionniste. »

M. LE MAIRE : « Ne pas participer au vote c'est quelque chose qui se voit M. ABRIOUX. Donc si vous ne souhaitez pas participer au vote, vous nous le dites clairement et on n'appellera pas votre nom. Si c'est l'objet de votre demande...Vous participez au vote donc, si tout le monde participe au vote, il ne peut y avoir que des oui, des non et des blancs, ou des nuls mais nul c'est blanc. Donc nous allons voter dans l'urne en direct. Je passe la parole à notre secrétaire de séance. »

MME THIBAUDEAU procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. LE MAIRE : « Nous allons demander à nos deux benjamins de cette assemblée de bien vouloir dépouiller, MME Anne-Céline ROCHARD et M. Gwénaél LAMARQUE. »

M. LAMARQUE : « 24 non, 2 oui, 4 bulletins blancs / abstentions ».

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	5
Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	26

A la question êtes-vous pour le maintien du 6^{ème} Adjoint dans ses fonctions, les conseillers municipaux ont voté :

NON..... 24 voix
OUI 2 voix
BLANCS / NULS..... 4

Le Conseil Municipal a donc décidé le non maintien du 6^{ème} adjoint dans ses fonctions.

DOSSIER N°3 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

M. LE MARIE : « Je vous sais gré mes chers collègues de ne pas avoir applaudi, cela m'aurait gêné figurez-vous, parce que je pense qu'il n'y a aucun plaisir, vraiment aucun plaisir, à faire un constat de perte de confiance à ce point. Donc nous en prenons acte, nous nous remettons au travail tout de suite, nous aurons d'ailleurs une séance du conseil municipal, mes chers collègues, je vous en informe, vous aurez la convocation demain, le mercredi 22 octobre à 21 H. Mais vous allez être convoqués dès demain mais je vous le dis tout de suite, vous aurez une séance du conseil municipal mercredi 22 octobre à 21 H, donc c'est à la fois un jour et un horaire inhabituels, nous n'avons pas pu caler cela autrement pour redistribuer les rôles d'adjoints et de conseillers délégués dont je vous donnerai l'information, mais pour lesquels nous n'avons pas à voter, vous le savez. Voilà, y-a-t-il des questions diverses de votre part mes chers collègues ? »

M. ABRIOUX : « Merci M. LE MAIRE, tout à l'heure à l'appel, nous étions 35 alors si actuellement nous sommes 30 votants, il y en a 5 qu'il faut placer quelque part. »

M. LE MAIRE : « Ils ne participent pas au vote, ils sont partis en cours de séance. »

M. ABRIOUX : « Mais oui peut-être mais... »

M. LE MAIRE : « Par définition, ils ne participent pas au vote, par définition, ils ne sont pas là. »

M. ABRIOUX : « Donc il faut quand même les comptabiliser quelque part ? »

M. LE MAIRE : « Bien sûr, non participation au vote, là c'est clair, ils nous l'ont clairement dit. »

M. ABRIOUX : « Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Autre question mes chers collègues ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie, je vous souhaite malgré tout une bonne soirée et que Le Bouscat rebondisse dans les meilleures conditions possibles. Merci à toutes et à tous. »

La séance est levée à 19 H 30.